

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 21 MARS 2019

Délibération n°5-2019

Objet : Budget Primitif 2019

Ce jeudi 21 mars 2019, à dix-huit heures, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Place Aristide Briand à Brive sur convocation en date du 13 mars 2019.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : Mme Anne COLASSON, M. Jean-Marc COMAS,
M. Frédéric SOULIER, M. Jacques VEYSSIERE

VILLE DE TULLE : Mme Dominique GRADOR, M. Yannik SEGUIN

ETAT : Mme Marion LIMEUIL, M. Jean-Paul VICAT

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : M. Francis COLASSON

COMITE DES PARTENAIRES TERRITORIAUX : Mme Annie
MOURNETAS, Mme Natalia RODRIGUEZ

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Marie-Josée
CLERGEAUX, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : M. Christian ROQUES

Membres	24
Présents	15
Représentés	4
Votants	19
Exprimés	19
Pour	19
Contre	0

Représentés :

M. Bernard COMBES par Mme Dominique GRADOR, M. Philippe NAUCHE par M. Jean-Pierre
CHAMPCLAUX, M. Christian PRADAYROL par M. Jacques VEYSSIERE, M. Jacques
SPINDLER par M. Yannik SEGUIN

Excusées :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Florence BELONIE, Mme Patricia BORDAS, M. Laurent
LENOIR, M. Jacques MAZIERES

Excusées :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Florence BELONIE, M. Jacques MAZIERES

Autres représentants : Mme Corinne ARAZO, Mme Françoise AUGAUDY, Mme Nathalie
BESANÇON, M. Nicolas BLANC, Mme Anne-Françoise GENEIX

- Conformément aux Lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20190321-DEL5-2019-DE
Date de télétransmission : 22/03/2019
Date de réception préfecture : 22/03/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 21 MARS 2019

- Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches ».
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient l'EPCC L'empreinte,
- Conformément à la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts

Exposé des motifs

Afin de mener à bien le programme d'activités 2019 et d'engager les opérations dans les délais nécessaires, il convient de valider le budget 2019.

Budget 2019 par Chapitres

DEPENSES D'EXPLOITATION	
011 – Charges à caractère général	1 422 002,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 657 613,00
65 – Autres charges de gestion courante	101 245,00
67 – Charges exceptionnelles	3 700,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	3 184 560,00
042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	52 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	52 000,00
Total des dépenses d'exploitation cumulées	3 236 560,00
RECETTES D'EXPLOITATION	
013 – Atténuation de charges	53 000,00
70 – Produits des services	298 000,00
74 – Subventions et participations	2 685 120,00
77 – Produits exceptionnels	100 440,00
78 – Reprises sur amortissements et provisions	100 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation	3 236 560,00
Total des recettes d'exploitation cumulées	3 236 560,00

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 21 MARS 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00
21 – Immobilisations corporelles	47 000,00
23 – Immobilisations en cours	301 713,73
Total des dépenses d'équipement	353 713,73
Total des dépenses d'investissement cumulées	353 713,73
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
106 – Réserves	24 059,33
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	277 654,40
Total des recettes financières et d'exécution	301 713,73
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	52 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement	52 000,00
Total des recettes d'investissement cumulées	353 713,73

En annexe : Budget Primitif 2019

Il est proposé au **Conseil d'Administration** d'approuver le budget prévisionnel 2019.

Décision

Après en avoir délibéré le **Conseil d'Administration** décide à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2019.

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Brive, le 21 mars 2019

M. Frédéric SOULIER
Président